

LA CHARTE DU CHÂTEAU MUSÉE VODOU ET DE LA COLLECTION ARBOGAST

2022

château
musée
vodou
strasbourg

LA CHARTE DU CHÂTEAU MUSÉE VODOU **ET DE LA COLLECTION ARBOGAST**

PRÉAMBULE

Aujourd'hui, il devient incontournable pour les collectionneurs et fondateurs du musée ainsi que pour l'équipe qui anime le Château Vodou de s'exprimer par écrit sur certains sujets ayant attiré à la collection et au rôle qu'entend jouer le musée. En effet, nous sommes conscients et attentifs aux questions éthiques qui entourent le patrimoine africain exposé en France, en Europe et dans le monde ainsi qu'à l'actualité autour des restitutions des musées publics français.

Ces questions sont abordées par les guides-conférenciers de manière directe, à l'oral, durant leurs visites, et cela, depuis l'ouverture du musée. Cependant, afin de diffuser plus largement ce message dans sa forme la plus fidèle aux valeurs et propos du musée et de son équipe, nous avons fait le choix de rédiger cette charte.

CONTEXTE HISTORIQUE

Afin de donner quelques éléments de repères sur la thématique du patrimoine africain, son histoire et le contexte géopolitique des demandes de restitution, voici un résumé historique succinct.

La période de la colonisation, dès la fin du 19^{ème} siècle et jusqu'aux indépendances, fut considérée comme l'occasion pour les occidentaux de piller l'art et le patrimoine culturel du continent africain. Après un partage de l'Afrique symbolisé par le Congrès de Berlin sous l'égide de Bismarck en 1884-1885, le saccage de l'Afrique s'organise.

Pour approvisionner les expositions coloniales, les musées autour de « l'exotisme » et les zoos humains, l'Occident s'accapare de nombreux biens. Les objets exportés étaient tant des objets du quotidien que des objets sacrés et ont été en grande majorité pris lors de ventes forcées, d'attaques, de combats, de rapines, et de pillages. Aujourd'hui il est estimé que 90% du patrimoine africain n'est plus sur le continent. Cette période démontre le lien qui existe entre extension d'un Empire et naissance des musées de l'homme et des musées ethnographiques.

En Afrique de l'Ouest, alors qu'une large part du territoire est déjà conquise, le royaume du Danhomè (une partie de l'actuel Bénin) résiste avec ferveur. Au cours d'une bataille, le roi Béhanzin incendie la cité royale pour ne pas la laisser aux mains des colonisateurs. Les occidentaux arrivent à éteindre le feu et les troupes coloniales du général Dodds pillent le palais. Le butin emporté est estimé à plus de 200 objets dont des pièces royales de première importance.

Suite à de nombreuses demandes de restitution de la part de plusieurs pays africains, dont une demande officielle du Président béninois Patrice Talon en 2016, le Président français Emmanuel Macron s'engage à restituer des œuvres. En 2021, 26 œuvres des trésors royaux pillés pendant la colonisation sont rendues au pays.

Ainsi, il est évident que ce contexte historique lourd et complexe soulève des questions éthiques et des polémiques sur la question de la propriété de certaines œuvres africaines. Aujourd'hui, l'équipe du musée Vodou de Strasbourg précise son rôle et les origines de la collection afin de dissiper tout malentendu ou doute autour de cette thématique.

Pour en savoir plus :

- [France : le patrimoine spolié de retour en Afrique ?](#)
- [Restituer ? L'Afrique en quête de ses chefs-d'œuvre](#)
- [Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain - Vers une nouvelle éthique relationnelle](#)
- [Art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui : De la restitution à la révélation](#)

L'HISTOIRE DE LA COLLECTION

La collection du Château Vodou est une collection privée de plus de 1500 pièces appartenant à Marc et Marie Luce Arbogast. 220 objets sont présentés dans le cadre de l'exposition permanente « Le vodou, l'art de voir autrement ». C'est aujourd'hui la plus grande collection d'objets vodou africains au monde.

Le choix originel de la collecte d'objets vodou par Marc Arbogast a été orienté par la qualité esthétique de chacune des pièces. Cependant, très rapidement, un travail approfondi de recherche historique et anthropologique a été réalisé. La nécessité d'appréhender l'aspect cultuel et sacré de chaque œuvre a été une priorité fondamentale pour le collectionneur. Comme l'est également celle de sauvegarder la traçabilité des objets quand cela est possible afin de ne pas rompre le lien avec les communautés dont les artefacts sont issus.

La plupart des objets de la collection ont été acquis moyennant paiement et après négociation, d'autres ont été cédés à titre gratuit. Aucun objet n'a été collecté sous la contrainte, la force, la menace. Strictement tous les objets ont été collectés par Monsieur Arbogast après 1974, soit après les dates d'indépendances.

Les raisons qui ont poussé les propriétaires originels des objets à s'en séparer sont nombreuses : raisons personnelles (telles que des héritiers qui ne souhaitent pas conserver le patrimoine religieux de la famille ou leurs propriétaires qui se convertissent à une autre foi), fin de vie de l'objet en question car celui-ci a rempli son rôle cultuel, raison pécuniaire, vente pour pouvoir fabriquer de nouveaux objets plus nombreux et plus puissants, volonté de protéger ce patrimoine en le confiant à une institution muséale...

Légalement, la convention de l'Unesco du 17 novembre 1970 « concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels » pose une obligation de restitution des biens culturels acquis de manière illicite. La notion de restitution concerne des biens dits « mal acquis » ou possédés indûment.

La collection du Château Vodou n'entre donc pas dans ce qui est considéré comme des biens dits « mal acquis ». Les objets ont de plus été collectés après la période de colonisation et sont la propriété d'une personne privée. Cependant, bien entendu, l'équipe qui anime le musée reste attentive à ces questions et suit l'actualité autour de celles-ci. C'est également l'une des thématiques régulièrement abordée pour sensibiliser les visiteurs et publics venus assister aux conférences.

LE RÔLE DU MUSÉE ET SON FONCTIONNEMENT

Autour de ce cadre historique des relations Afrique – France et de circulation des œuvres et des populations, le Château Vodou s’efforce au quotidien de remplir de nombreuses missions dans l’intérêt de ces œuvres, de la culture vodou et de la conservation de ce patrimoine.

Notre ambition est aujourd’hui de partager et d’enrichir les connaissances sur le vodou originel. La mise en lumière de certains éléments, de détails et d’expériences doit permettre de faire avancer la recherche scientifique au sujet du vodou d’Afrique de l’Ouest (Bénin, Togo, Ghana et Nigéria). Bien entendu la conservation de cet important patrimoine est également essentielle pour les années à venir.

L’exposition d’œuvres vodou est un support matériel pour aller au-delà, et expliquer la spiritualité vodou dans sa richesse et sa complexité. La diversité artistique, culturelle et culturelle du vodou, ses enseignements moraux, tant dans l’aire culturelle Adja- Fon que celles Yoruba, Mahi ou Goun, dans le Bénin actuel et dans les pays voisins (Togo, Nigeria, Ghana) ou se pratiquent des formes de cultes apparentés, sont au cœur de nos médiations envers les publics.

Le musée se donne pour mission de conserver, protéger et valoriser un patrimoine de l’humanité. Il restaure, étudie et enrichit les connaissances autour de cette collection, c’est à dire qu’il s’emploie à remplir les mêmes missions que les musées de France. Toute l’équipe du musée s’applique au quotidien à mettre en avant ce patrimoine en le respectant. Nous valorisons les échanges culturels et sommes ravis de travailler également avec des chercheurs, artistes et organismes et personnalités officielles d’Afrique de l’Ouest dans le cadre de notre programmation culturelle et scientifique. Cela fait plus de 9 ans désormais que nous effectuons ces missions et nos partenaires sont toujours plus nombreux.

Ainsi, nous essayons humblement de partager ce riche patrimoine auprès de nos publics et de casser les clichés qui existent autour du vodou, clichés construits historiquement par les campagnes colonisatrices et évangélistes, nous en sommes tout à fait conscients.

En décembre 2022 l’association des Amis du Musée Vodou ainsi que le collectionneur, Marc Arbogast, ont signé une convention de partenariat avec le Ministère de la culture et du tourisme du Bénin via l’agence nationale de promotion des patrimoines et de développement du tourisme. La collaboration se déclinera en 3 axes : la circulation et le partage de collections ; l’éducation, la communication et les collaborations scientifiques ; la promotion de l’attractivité touristique et culturelle du Bénin. Cette convention a notamment lieu dans le cadre de la création future du Musée International du Vodoun de Porto Novo, au Bénin.

La collection Arbogast et la thématique du vodou sont l’occasion d’aborder de nombreux sujets dans le cadre de notre programmation ou lors des visites guidées : traite, colonisation, devoir de mémoire, histoire des populations, histoire de l’art, pharmacopée, croyances, foi, questionnements intimes et philosophiques, magie, créativité.... Le musée est un formidable outil pour aborder les notions d’ouverture à l’autre, de partage et de tolérance.

Enfin, le modèle de fonctionnement du Château Vodou est atypique. Le musée est géré par une association à but non lucratif et est donc tributaire d’un modèle économique fragile. Aujourd’hui il est soutenu à moins de 10% par des subventions et doit donc s’autofinancer par le biais de la billetterie et des dons.

LA CONSERVATION DE NOS OBJETS ET LEUR CARACTÈRE SACRÉ

Le but d'un musée est de proposer à ses visiteurs de découvrir un patrimoine, mais il est également et surtout de protéger ce patrimoine matériel et immatériel de l'humanité des aléas du temps afin qu'il survive et puisse être transmis aux générations futures.

Au Château Vodou, les objets présentés au musée sont des objets de culte. Aujourd'hui, ces derniers, ne sont plus animés, ni porteurs de substance spirituelle active, mais intègrent un contexte muséal pour leur qualité qui reste considérée comme sacrée. L'équipe reste ainsi pleinement consciente de la charge spirituelle de ces objets-réceptacles bien qu'ils ne remplissent plus d'office cultuel ou religieux. C'est pourquoi leur conservation et leur protection prend en compte cette donnée afin de les traiter avec le plus grand respect.

L'équipe assure la pérennité des objets par la stabilisation de leurs dégradations. La conservation et la restauration prennent en compte la complexité des matériaux constitutifs de cette collection tout en garantissant le respect de leur histoire et de leur usage.

Les objets sont dans leur très grande majorité mis sous cloches ou dans des vitrines sous clefs afin d'être mis à distance des personnes. Étant donné que les objets sont pour la plupart composés de matières sacrificielles, ceux-ci sont régulièrement examinés. Lorsque les objets doivent être manipulés pour leur restauration ou conservation, le personnel du musée s'équipe de gants.

L'INVENTAIRE ET LE RÉCOLEMENT

Chaque objet inscrit dans notre inventaire dispose d'un numéro d'inventaire unique qui constitue son identité. Chaque bien dispose d'une notice illustrée dans la base de données du musée et comporte plusieurs rubriques :

- Identification du bien (appellation, dimensions, matériaux, description, etc.),
- Date et contexte d'usage,
- Provenance géographique et culturelle du bien,
- Mode d'acquisition et statut du bien,
- Multimédias relatifs au bien,
- Données liées à la gestion de l'œuvre, à sa conservation et à sa localisation.

Chaque rubrique est complétée au mieux, suivant l'état des connaissances de l'équipe pour chaque objet. Des ajouts sont apportés régulièrement lors des recherches ou voyages d'équipe. Nous avons à cœur de nous démarquer des lexiques obsolètes hérités de la colonisation ainsi que d'utiliser les dénominations des adeptes et dignitaires. Le récolement des plus de 1400 pièces de la collection est réalisé tous les 2 ans.

Le récolement des collections d'un musée est une opération de contrôle de la présence des œuvres d'art répertoriées dans leur inventaire. Le but d'un récolement est de vérifier l'intégrité des collections du musée en contrôlant la présence effective des artefacts avec la présence du fonds théorique. Réaliser un récolement permet de mieux connaître et de mettre à jour les données relatives aux œuvres : vérification du numéro d'inventaire, des mesures, prise de photographies documentaires de toutes les faces, les inscriptions et marques. Il contribue également à faire un bilan de l'état de conservation des collections et de programmer, si nécessaire, des campagnes de restauration.

LES NOUVELLES ACQUISITIONS ET LES SOURCES D'ACQUISITION

L'une des missions intrinsèques d'un musée est également de continuer à acquérir des œuvres. En effet, le musée retrace la mémoire du passé, mais aussi les évolutions actuelles de nos sociétés.

Au Château Vodou, c'est le collectionneur Marc Arbogast, qui se charge des acquisitions sur ses fonds propres et par le biais de son réseau. Il les met ensuite à disposition de l'association au sein de sa collection. Les biens sont achetés sur proposition photographique ou vidéo. Les négociations ne sont entamées que si l'objet est estimé intéressant pour compléter la collection. La majorité des vendeurs sont issus des pays d'origine des pièces et leurs motivations sont diverses. Cependant, au travers de chaque don ou vente, le musée apparaît comme le garant de la non destruction de l'objet et également de sa non réutilisation par autrui. Le musée offre une troisième voie à la fin rituelle d'un objet consacré.

Acheter de nouvelles pièces dans le contexte cité précédemment soulève des questions éthiques. Tout d'abord il est à souligner qu'aucune pièce ne provient de zones de conflits. Dans un deuxième temps, au regard de la Convention de l'Unesco de novembre 1970 et de la convention Unidroit de 1995, aucun bien de la collection n'a été volé ou mal acquis.

Enfin une dernière interrogation, plus philosophique, peut être soulevée : Peut-on tout acquérir ? Lorsque l'on acquiert des pièces sacrées, religieuses, rituelles, cette question morale peut se présenter.

La réponse à cette question est plutôt subjective, mais dans le cas du Musée Vodou, le collectionneur s'efforce de vérifier que les pièces rejoignant la collection ne sont plus usitées et ne vont pas priver la communauté des pratiquants.

Il est à noter que dans le cas de toute demande de revendication de la paternité des œuvres présentes au musée, ou de remise en cause de leur origine d'acquisition, le collectionneur se donnera les moyens d'étudier leur pertinence. Aujourd'hui cependant aucune demande n'a été faite en ce sens au Château Vodou.

Nous vous remercions pour l'attention portée jusqu'ici et nous vous souhaitons de belles découvertes au sein du Château Vodou.

En restant à votre disposition,

Marc et Marie Luce Arbogast
Le Conseil d'Administration
L'équipe du musée et ses soutiens.